Zeitschrift: Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense

des intérêts jurassiens

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts jurassiens

Band: 50 (1979)

Heft: 10: ADIJ : au-dessus des frontières

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 03.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

n'a que fort peu contribué à la régression de l'indice général par rapport au mois précédent. Comparativement au même mois de l'année dernière, par contre, les prix de l'essence prennent une part de 0,6 % à la hausse de l'indice suisse des prix à la consommation (+4%). Si l'on considère globalement le mazout et l'essence, leur part à la hausse de l'indice général en l'espace d'une année atteint 3 %; sans eux, l'indice suisse des prix à la consommation ne dépasserait que de 1 %, au lieu de 4 %, le niveau auquel il s'inscrivait en août 1978. Les trois autres groupes de marchandises et de services n'ont pas fait l'objet d'un nouveau relevé durant le mois d'août.

Des baisses de prix pour les légumes et les pommes de terre ont tout particulièrement contribué au recul de l'indice du groupe « alimentation ». En outre, il y a eu de légères diminutions de prix pour les œufs. Les répercussions de ces réductions de prix ont cependant été quelque peu atténuées par des hausses qui ont surtout touché les fruits, le lait et les produits laitiers, les repas au restaurant ainsi que la viande de porc et de bœuf. Théoriquement, c'est-à-dire avaient été tout de suite complètement reportées sur les prix de vente au détail, les hausses de prix autorisées à partir du 1er juillet 1979 pour le lait et les produits laitiers auraient fait monter de 0,13 % l'indice général. L'augmentation effective des prix déjà constatée lors du relevé précédent, soit en juillet 1979, ne s'était traduite que par une élévation de

0,07 % du niveau de l'indice général. De nouvelles augmentations pour le lait et les produits laitiers ont été enregistrées en août 1979, d'où, sur l'indice général, une nouvelle répercussion, qui atteint 0,05 %. Le renchérissement du lait et des produits laitiers au cours des deux derniers mois a donc influencé à raison de 0,12 % l'indice général.

Des prix plus élevés pour les voyages à forfait, imputables, d'une part, à une évolution saisonnière et, d'autre part, à des suppléments que des entreprises de transports ont porté en compte pour le carburant, ont constitué le facteur décisif qui a fait monter l'indice du groupe « instruction et loisirs ». En outre, on a enregistré des augmentations de prix pour les nouvelles éditions de livres ainsi que des tarifs en hausse pour les emplacements de camping. En revanche, des appartements de vacances, des fleurs, des appareils de radio, des téléviseurs ainsi que du matériel de photo et de cinéma sont devenus meilleur marché.

L'avance marquée du groupe « boissons et tabacs » est principalement imputable à des augmentations de prix pour le vin et à quelques majorations pour les boissons consommées au restaurant ainsi que pour les boissons sucrées et les cigarettes.

En raccordant à la nouvelle série d'indices l'ancienne série calculée sur la base de 100 en 1966, on obtient, pour le mois d'août 1979, un indice de 177,3.

Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail

Administration de l'ADIJ et rédaction des « Intérêts de nos régions »

Rue du Château 2, case postale 344 2740 Moutier 1, Ø 032 93 41 51

Rédacteur responsable : Frédéric Savoye, Saint-Imier

Secrétaire :

Françoise Baumgartner, Moutier

Abonnement annuel: Fr. 25.— Prix du numéro: Fr. 2.50 Caisse: CCP 25 - 2086

ORGANES DE L'ADIJ

Direction

Président : Frédéric Savoye, 2610 Saint-Imier

Ø bureau 032 93 41 51 privé 039 41 31 08

Secrétaire : Françoise Baumgartner, 2740 Moutier

Ø 032 93 41 51

Membres:

Rémy Berdat, 2740 Moutier, Ø 032 93 12 45 Jean Jobé, 2900 Porrentruy Ø 066 66 17 77

Marcel Houlmann, 2515 Prêles

Ø 038 51 31 21

François Lachat, 2900 Porrentruy

Ø 066 22 67 57